Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260706-2026_67-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	22
Représentés	:	4
Votants	:	26

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROSBOIS, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. ARNAUD donne pouvoir à M. GUINARD
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ
Mme MARET donne pouvoir à Mme TOULOUSE
M. VALET donne pouvoir à Mme BÉBIN

Étaient absents **:**
Mme JOURDY

Michel HEUZÉ a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-67- Finances - Participation de la commune à la garderie périscolaire de l'école Saint-Melaine – Année 2024-2025

Par délibération du 17 octobre 2011, le conseil municipal,

- Décidait la fin de l'accueil des enfants de l'école St Melaine à la garderie municipale, rue de Bédée compte tenu de l'impossibilité de continuer un transport motorisé,
- Faisait le choix d'octroyer une aide financière pour le fonctionnement d'une garderie à l'école Saint-Melaine par l'association de gestion de l'école, basée sur le coût de fonctionnement de la garderie municipale,
- Fixait, outre une aide au démarrage de l'activité en novembre 2011, une participation basée sur une ouverture identique à la garderie municipale de 7 000 € pour une année scolaire.

Madame BEBIN Marie, adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, indique que l'association a fourni un bilan du fonctionnement de la garderie présentant les charges de fonctionnement des deux dernières années,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260706-2026_67-DE

Au regard des éléments fournis par l'association, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 7 000 € pour le fonctionnement de la garderie à l'école Saint Melaine pour l'année 2024-2025.

Après avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Intergénérationnel et solidarités réunie le 23 juin 2026, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDER** le versement d'une subvention de 7 000€ pour le fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'année 2024-2025.
- **DEMANDER** le bilan 2025-2026 joint à la prévision budgétaire pour l'étude de la subvention de l'année prochaine.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZÉ

Le Maire,
Yannick FOUVILLE